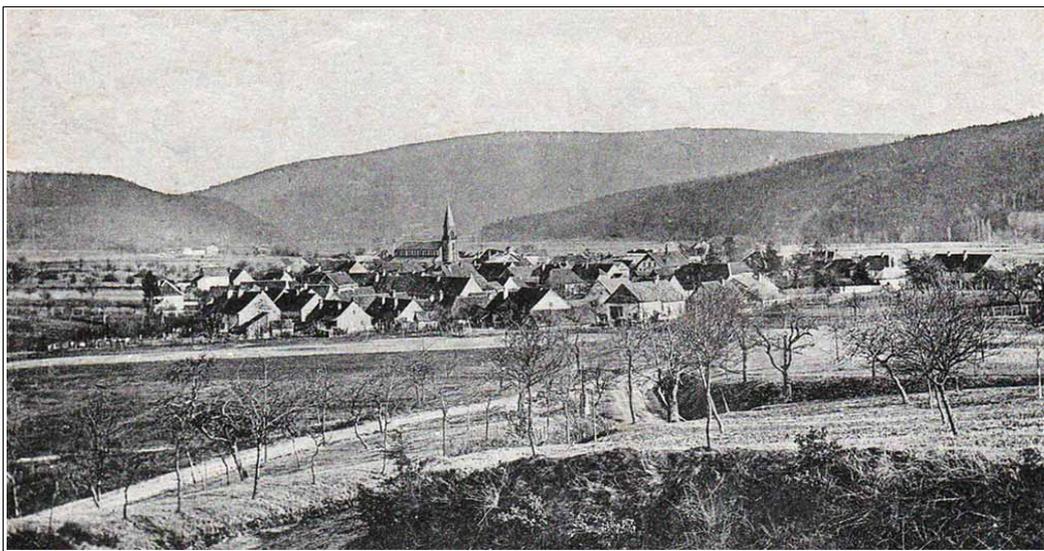




Etat de la commune 2020



Urmatt, vers 1900

Alain Grisé - Août 2020

Sommaire

(1) Une politique communale	p 04
(2) Budgets	p 07
(3) Bâtiments communaux	p 11
(4) Voirie	p 21
(5) Réseaux	p 22
(6) Espaces verts et fleurissement	p 26
(7) Centre-village	p 27
(8) Urbanisme	p 28
(9) Vie sociale-Vie associative	p 30
(10) Vie économique	p 32
(11) Vie culturelle	p 33
(12) Forêt	p 34
(13) Maintenance-Assurances	p 36
(14) Réalisations récentes	p 37
(15) Communication	p 38
(16) Etudes et prospectives	p 39
(17) Intercommunalités	p 43

Les acronymes utilisés

ANEM	Association Nationale des Elus de Montagne
ARS	Agence Régionale de Santé
ATIP	Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
APC	Agence Postale Communale
BDBR	Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin
CA	Compte Administratif
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCVB	Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie
DICRIM	Document Information Communal sur les RISques Majeurs
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FPU	Fiscalité Professionnelle Unique
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi)
OMSCL	Office Municipal Sports Culture Loisirs
Pays BMP	Pays Bruche Mossig Piémont
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PCS	Plan Communal Sauvegarde
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PEI	Points d'Eau Incendie
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
SCDECI	Schéma Communal de DECI
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDEA	Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMBH	Syndicat Mixte Bruche Hasel
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
TFB	Taxe Foncière sur le Bâti
TFNB	Taxe Foncière sur le Non Bâti
TH	Taxe d'Habitation

(1) Une politique communale

En cette année 2020, il m'est apparu nécessaire de dresser un état de la commune, en abordant tous les thèmes, et en évoquant les réalisations, les besoins et les problématiques identifiées. S'il est justifié de rappeler ce qui a été réalisé, il est indispensable de mettre en relief ce que seront les enjeux des prochaines années. Enfin, chaque Urmattois doit pouvoir accéder à une information complète.

Les domaines concernés, qui touchent tous les aspects de la vie de notre commune, sont exposés dans cet état des lieux, en particulier : les bâtiments communaux, la voirie et les réseaux, la sécurité, les équipements sportifs, l'urbanisme, le scolaire et le périscolaire, la petite enfance, la jeunesse et les seniors, le lien social, le développement durable, la forêt, le service de l'eau, la culture, les animations, la communication.

Les budgets définissent et encadrent l'action municipale. Les besoins identifiés doivent être classés selon la priorité qui leur est reconnue. Ce choix, qui est souvent difficile, est guidé par un principe constant : les investissements envisagés doivent être bénéfiques au plus grand nombre, ou parfois répondre à une exigence ayant force réglementaire.

Le budget d'investissement se réduit progressivement, subissant en particulier les baisses régulières des dotations, ainsi que des subventions plus difficiles à obtenir. Enfin, de nombreuses incertitudes pèsent sur les ressources fiscales des communes, corollaire des transferts de compétences, imposant une prudence certaine quant à la souscription éventuelle de nouveaux emprunts. Sans oublier la suppression de la taxe d'habitation, ressource très importante des communes, dont les modalités de compensation viennent d'être annoncées. A noter la suspiscion habituelle qui entoure les systèmes de compensation, qui ont tendance à se réduire puis disparaître plus ou moins rapidement au fil des années ...

Le budget de fonctionnement est de son côté peu compressible. Si la nature et le volume des investissements peuvent être choisis, les charges de fonctionnement s'imposent. Même s'il est toujours possible de faire des économies en réduisant les consommations et les services à la population, l'essentiel des dépenses est directement proportionnel à l'importance et à la qualité des équipements de la collectivité.

La gestion d'une commune est complexe. Elle s'exerce dans un cadre très contraint, sous la tutelle de l'Etat (contrôle de légalité) et de la Trésorerie (contrôle de toutes les opérations financières). Elle peut également dépendre de la communauté de communes selon la nature des compétences transférées. Les décisions doivent être collectives, avec le travail des commissions en amont des séances du Conseil Municipal. Par ailleurs, le "bureau" de la commune, composé du maire et des adjoints, évalue la situation globale au fil de l'eau.

L'information des conseillers municipaux est un vrai sujet de réflexion. L' élu a un droit à l'information pour les affaires soumises à délibération, mais également pour toutes autres affaires intéressant la collectivité.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la loi n'impose dans ce domaine aucune règle particulière, mais le maire doit :

- D'une part, assurer la diffusion de l'information auprès des membres du conseil municipal par les moyens adéquats,
- D'autre part, diffuser cette information en temps utile.

Les membres du conseil municipal peuvent donc s'adresser directement aux services de la mairie pour se faire communiquer les documents nécessaires à leur information.

Une communication en début ou en cours de séance peut être suffisante si elle permet une information correcte avant le vote de la délibération.

Ceci est la loi, mais l'information ainsi pratiquée est-elle suffisante ? Les sujets débattus sont souvent complexes de par leurs implications administratives, juridiques, techniques, dans une infinité de domaines. Comment mettre les conseillers dans une situation de connaissance suffisante d'un sujet pour émettre un vote étayé par un débat pertinent ? Le sentiment de n'être que le membre d'une "chambre d'enregistrement" peut être largement justifié.

Le rôle des commissions municipales

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il revient au conseil municipal de fixer, le cas échéant, dans le règlement intérieur du conseil les règles de fonctionnement des commissions municipales.

Aucune disposition n'exclut à cet égard la possibilité de désignation d'un rapporteur, étant précisé qu'en application du CGCT, le maire préside ces commissions.

En tout état de cause, dès lors que le règlement intérieur prévoit des dispositions particulières sur le fonctionnement des commissions municipales, la méconnaissance de ces dispositions, comme pour toutes les autres, constitue une irrégularité.

Communication, information, consultation

La gestion participative d'une collectivité implique des échanges et des consultations qui, dans l'idéal, devraient être permanents ... La population doit être informée, et consultée pour des cas spécifiques par l'organisation de réunions publiques concernant toute la population, ou bien les habitants directement concernés, d'un quartier ou d'une rue. Tous les vecteurs sont utilisés, afin de toucher toutes les couches de la population selon leurs possibilités ou habitudes d'accéder à l'information : affichage officiel, revue municipale, affichage sur panneau électronique, site Internet, application smartphone, flyers en distribution générale ou ciblée.

Chaque décision se finalise nécessairement par une dépense de l'argent public. Cette responsabilité engage toute la collectivité. C'est pourquoi, les décisions importantes doivent s'inscrire dans une vision à moyen ou long terme, étayées par des études prospectives.

Présentation succincte de la commune



Urmatt, qui compte environ 1 500 habitants, est intégrée dans la communauté de communes de la Vallée de la Bruche dont elle est devenue la porte d'entrée. Elle y est représentée par trois délégués, étant parmi les plus peuplées avec La Broque 2 700, Schirmeck 2 300, Wisches 2 116, Lutzelhouse 1 886 et Rothau 1 550.

L'altitude du centre du village est de 245 m, mais le ban de la commune comporte un sommet de 900 m, ce qui la classe "commune de montagne", et lui permet d'être membre de l'ANEM, l'Association Nationale des Elus de Montagne.

Son conseil municipal est actuellement composé de 15 membres, sept femmes et huit hommes en application de la loi sur la parité. La préparation des décisions du conseil municipal est assurée par 9 commissions : Communication, Ecoles-périscolaire, Environnement, Finances, Forêt, Sécurité, Travaux, Urbanisme, Vie associative.

Démographie

Si les variations de population ont été très faiblement positives pendant les dix dernières années, une nouvelle tendance se fait jour avec les nombreux projets de maisons sur des lots de terrains constructibles, maintenant mis à la vente, soit une quarantaine de projets prévisibles sur la période 2020/2021. La densité de la population pour Urmatt est de 108 hab/Km² (contre 70 hab/km² pour Oberhaslach). L'évolution annuelle moyenne de la population est de +0,4 % depuis 2011.

Nombre de familles avec enfants : 248, stable depuis 2006 (249)

Les moins de 18 ans représentent 22 % de la population.

Les séniors de plus de 75 ans sont 133, soit 9 % de la population contre 8 % pour le Bas-Rhin. En 2026 ils seront 167 avec les mêmes tendances démographiques. La part des séniors exonérés de la CSG est de 12 %.

Profil socioéconomique :

Le revenu moyen des foyers fiscaux d'Urmatt est de 30 371 €.

Nombre de foyers au RSA : 9, soit 1 % des ménages contre 6 % au niveau national.

La part des foyers fiscaux imposés est de 55 % contre 48 % pour le Bas-Rhin et 44 % pour la France métropolitaine.

La part de la population de plus de 15 ans dont le diplôme est inférieur au BAC est de 56 % contre 64 % en 2006.

Logement

L'ancienneté d'emménagement dans le logement est de 20 ans.

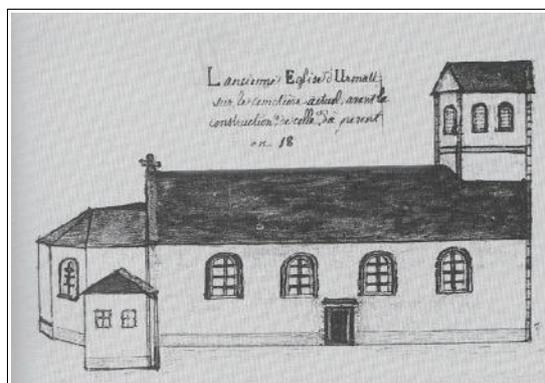
La part des propriétaires de leur logement est de 81 % (59 % en national)

Le taux de logements vacants est de 6 %, soit un total de 46 logements.

Histoire

On ne connaît pas de façon certaine l'origine du village mais il est établi cependant qu'en 250 avant J.-C. une population clairsemée de celtes peuplait le bas de la vallée de la Bruche. Le chemin le long duquel s'implanta plus tard Urmatt serait un ancien chemin celte datant de l'époque où une tribu germanique vint peupler les rives du Rhin vers 70 av. J.-C., repoussant les Celtes vers l'intérieur des terres. Pour le Dr Guri, il semble qu'Urmatt soit nommé pour la première fois dans l'histoire en 810, au temps de Charlemagne.

Au tout début de l'installation de notre village sur le site d'Urmatt, une chapelle a été construite à l'endroit où se trouve la route devant l'ancien cimetière. Le puits du village était à l'emplacement du parking devant le cimetière. Il fut comblé au 19ème lors du tracé de la conduite d'eau potable. Aucune preuve, mise à part la mémoire collective, ne peut être apportée à l'existence de cette chapelle et de ce puits. En 1444, l'église de Lutzelhouse est incendiée. Celle d'Urmatt a probablement subi le même sort, mais il n'en est pas fait état. Puis vint la guerre de Trente Ans, une guerre terrible pour la vallée de la Bruche. Ainsi disparaissaient plusieurs villages de la vallée, dont "Walterspach", situé sur le ban d'Urmatt, dans la forêt, au pied du Katzenberg.



Pendant la Révolution, très mouvementée dans notre village qui comptait 290 habitants, deux clans de famille s'affrontaient violemment, le premier était celui de la famille Ignace Schuller, révolutionnaire, le deuxième celui des familles Schneider, Siat, Valentin et Stern, anti révolutionnaires et défenseurs de l'Eglise.

Sous le Second Empire, les jeunes gens ayant tiré le mauvais numéro partaient au service militaire pour sept longues années. Plusieurs de ces jeunes gens moururent au service de l'Empereur, guerroyant dans de nombreuses contrées. Lors de la guerre de Crimée, sept jeunes gens originaires de notre localité sont morts au combat durant la seule année 1855.

(2) Les budgets

Le budget général

Il est composé du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Il est complété par des budgets annexes : l'eau, la forêt et le CCAS. La tendance générale est largement vérifiée à Urmatt, qui voit le budget de fonctionnement augmenter et le budget d'investissement diminuer au tiers du budget général. Plus la commune se dote en équipements, et plus les coûts de fonctionnement augmentent : entretien, consommation des énergies, assurances, contrats de maintenance, contrôles techniques, ...

Côté investissements, une baisse régulière des dotations de l'Etat est constatée (-60% depuis 2014) et la recherche de subventions se traduit par des dossiers de plus en plus lourds, et des éligibilités plus restrictives. Ces observations sont tempérées par les opportunités qui peuvent se présenter en fonction des actions ponctuelles initiées par le Département, la Région ou tel ministère. Des opportunités qu'il faut pouvoir saisir !

Enfin des incertitudes pèsent sur la fiscalité des communes avec les transferts de compétences et la prochaine disparition de la taxe d'habitation dont le mode de compensation aujourd'hui défini est toujours cause de méfiance et d'inquiétude. Il s'agit d'attribuer aux communes la part de taxe foncière du Département, qui lui-même bénéficierait d'une part de TVA ...

Dans la commune, 597 foyers sont assujettis à la TH. Il y aura 401 nouveaux exonérés en 2020 pour un montant du dégrèvement de 256 422 €, rejoignant les 52 foyers déjà exonérés. Le ratio du nombre total d'exonérés par rapport au nombre total de foyers TH sera alors de 75,88 %.

Evolution du budget général

	Fonctionnement	Investissement	Total
2014	1 335 000	444 500	1 779 500
2015	1 610 500	577 000	2 187 500
2016	1 762 800	935 000	2 697 800
2017	1 580 000	1 000 000	2 580 000
2018	1 611 000	878 000	2 489 000
2019	1 538 000	800 000	2 338 000
2020	1 635 000	742 000	2 377 000

Evolution des taxes locales

	TH	TFB	TFNB	CFE
2014	12,60	10,00	73,72	17,02
2020	13,60	11,00	73,72	x

En 2018 :

Taxe d'Habitation (TH)	280 539 €
Taxe foncière Bâtie (TFB)	295 347 €
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	30 915 €

La Cotisation Foncière des Entreprises qui a remplacé la taxe professionnelle est maintenant perçue par la CCVB dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). La compensation est versée à la commune par douzièmes sur la base des valeurs de l'exercice comptable 2015.

La CFE retenue dans le calcul est de 207 830 €, augmentée de diverses taxes, soit un total de 369 092 €, générant des versements mensuels de 30 757,67 €.

Les ressources fiscales annuelles d'Urmatt sont de 607 377 €, classant la commune en troisième place derrière Schirmeck (642 382 €) et La Broque (768 651 €).

Urmatt présente le meilleur équilibre budget /hab avec 645,11 €.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 677 € par habitant, comparé aux 606 € pour les communes de même strate du département. Le potentiel fiscal par habitant d'Urmatt est de 1 046 € (contre 882 €)

Les charges de personnel par hab. sont de 250 € contre une moyenne nationale de 380 €.

Le budget général 2019

Fonctionnement Dépenses	1 538 000,00 €
Fonctionnement Recettes	1 538 000,00 €
Investissement Dépenses	800 000,00 €
Investissement Recettes	800 000,00 €

Les principaux investissements

Pendant une décennie la commune a réalisé des investissements structurants pour plus de quatre millions (4 257 142 €)

- 2004-2006 Construction de la mairie-bibliothèque 1 021 991 €
- 2009 Achat bâtiment et terrain Ateliers municipaux 594 529 €
- 2010 Réaménagement du rond-point entrée Siat 320 366 €
- 2011 Rénovation du hall des sports 768 393 €
- 2012 Construction du bâtiment périscolaire 1 221 126 €
- 2012 Construction du tennis couvert 330 737 €

Le choix de la municipalité pendant cette période a été de privilégier de lourds investissements, dotant la commune d'équipements importants, au prix d'un niveau d'endettement également important. Ceci a imposé de faire une pause dans les investissements, hors capacité d'autofinancement, afin de réduire la charge de la dette. Celle-ci se monte à 168 113 €/an, le solde des emprunts à fin 2019 étant de 1,2 M€.

L'encours de la dette par hab est 929 € contre 633 € pour les autres communes de même strate du département.

La capacité de désendettement est de 6 années.

La trésorerie permet de faire face à 170 jours de dépenses contre 127 en moyenne pour les communes de France métropolitaine.

La capacité d'autofinancement par habitant est de 163 € contre 199 € en moyenne dans le Bas-Rhin et 180 € au niveau national.

Les budgets annexes

Le budget Forêt :

Il abonde régulièrement le budget général. Aujourd'hui, la forêt ne doit plus être considérée comme une source de financement. Les épisodes de sécheresse ont rendu de nombreux arbres fragiles, et les attaques de scolytes sont très importantes. Les arbres secs et/ou scolytés doivent être coupés rapidement. Les volumes sont très importants (près de 5 000 m³ pour 2019), et les prix de vente chutent rapidement. De plus, le marché est saturé. En conséquence, la ressource complémentaire que pouvait procurer la forêt est certainement tarie pour plusieurs années.



Urmatt est membre du SIVU de Haslach, dont la vocation est de gérer le personnel forestier mutualisé, ouvrier forestiers et bûcherons. Le coût de gestion de la forêt paraît élevé, avec la contribution au SIVU et les honoraires et commissions versés à l'ONF. Le débat semble prendre de l'ampleur, et plusieurs communes réfléchissent à de nouveaux modes de gestion de la forêt, plus économes, en particulier en faisant appel directement à des entreprises pour les travaux d'entretien, le bûcheronnage et le débardage.

Le budget Eau :

Il est difficilement équilibré. Sans doute que le prix de l'eau pratiqué à Urmatt est insuffisant, étant le seul poste de recettes. Une progression du tarif de l'eau raisonnable et régulière était souhaitée. Les choix timides du Conseil Municipal ne l'ont pas autorisé.

Les prochaines extensions du réseau d'eau à réaliser à brève échéance ne seront possibles qu'en faisant appel à l'emprunt, et certainement à une augmentation des tarifs.

Le budget primitif eau 2019

Section d'exploitation :

Recettes et dépenses 236 510 €

Section d'investissement :

Recettes et dépenses 146 621 €

Les recettes sont basées sur un volume équivalent à 2018, avec une hausse de la part variable de 0,10 €. La section d'exploitation finance l'investissement à hauteur de 76 960 €.

Tarif de l'eau en 2019 :

Part proportionnelle	1,10 €/HT/m ³
Part fixe	36,00 €/HT/m ³

Au 1er janvier 2021, le budget annexe eau sera confié au SDEA qui l'intégrera dans ses comptes. Les orientations budgétaires seront suivies et décidées par un comité local désigné par le Conseil Municipal.

D'autre part, dans un proche avenir, la compétence eau-assainissement pourra être transférée à la CCVB, au plus tard en 2026, dans l'état actuel des textes. Des harmonisations délicates devront être mises en œuvre, entre tous les partenaires : CCVB, Syndicat de Schirmeck, Syndicat des Minières, Syndicat Mixte Bruche-Hasel, SDEA et Lyonnaise des Eaux.

La question du devenir du SMBH sera également d'actualité avec la probable sortie des deux communes de Niederhaslach et Oberhaslach appartenant à la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig.

(3) Les bâtiments communaux

La commune est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments : la mairie-bibliothèque-agence postale, la maison des associations (ancienne mairie), l'école et le périscolaire, l'église, l'immeuble locatif 22 rue de l'église, la halte-garderie, une maison rue du Gal de Gaulle, les ateliers municipaux, le hall des sports et la salle polyvalente, la maison forestière, auxquels s'ajoutent la villa Saint Joseph, les anciens ateliers et l'agence du Crédit mutuel récemment acquise.

Mairie-Bibliothèque-Agence Postale

Le bâtiment actuel, ancienne école qui a été transformée et agrandie, accueille au rez-de-chaussée le secrétariat et l'accueil de la mairie, la bibliothèque municipale et l'agence postale communale. A l'étage, la salle du conseil et la salle de l'Aurochs d'une capacité d'environ 60 places assises. Le bâtiment terminé en 2006, a déjà nécessité des réparations et des modifications, suite à des malfaçons ou de nouvelles exigences réglementaires :

- Création de l'Agence Postale Communale (APC) afin de compenser le retrait de la Poste et maintenir un service postal dans la commune. Ouverture le matin, six jours par semaine de 9h00 à 12h00. Création d'un poste à temps non complet pour assurer le service. Il est à noter que la qualité de ce service est reconnu par la Poste qui classe l'APC d'Urmatt en tête de la région de Molsheim.
- Remplacement des portes du sas d'entrée et de l'accueil : difficultés de manœuvre, non étanche, aucune isolation thermique et phonique, nécessité de mettre aux normes handicapés.
- Cuvelage de la fosse de l'ascenseur suite à des infiltrations d'eau.
- Remplacement de la moquette des bureaux par un revêtement plastique : difficultés d'entretien aggravées par un dégât des eaux.
- Divers aménagements en menuiserie, mise en place d'une armoire forte pour la conservation et la protection de l'Etat Civil, amélioration des éclairages du secrétariat, remplacement du standart téléphonique obsolète.
- Remplacement des portes côté Ouest et aménagements de la façade.
- Réaménagement de la bibliothèque, avec extension du mobilier de présentation.
- Mise aux normes « Handicaps » du bâtiment et de l'ascenseur.
- Remplacement de la baie informatique et du matériel de photocopie.

La salle du Conseil à l'étage, qui accueille également les cérémonies civiles, mariages et baptêmes républicains, est très inconfortable par fortes chaleurs. Il sera nécessaire de la climatiser.

La salle de l'Aurochs, qui a pour vocation d'accueillir les réunions publiques et les conférences, est peu utilisée. Sa disponibilité doit être repensée, et son potentiel mieux exploité.



Le volume consacré au secrétariat est trop étriqué et n'a pas été pensé au mieux, sans concertation avec le personnel administratif, lors de l'étude de rénovation du bâtiment. Toutefois, des évolutions dans le fonctionnement des mairies sont prévisibles, la réorganisation territoriale et les transferts de compétences entraîneront sans doute des ajustements en personnels dans un futur plus ou moins proche.

La bibliothèque a été créée dès la mise en service de la nouvelle mairie. Elle subit une érosion de ses lecteurs-abonnés, malgré les efforts d'animation de l'équipe de bénévoles. Afin de rendre les locaux plus attractifs, ils ont été réaménagés en 2018 et sont devenus plus lumineux et plus accueillants. Le terrain à l'arrière de la bibliothèque peut être utilisé pour des animations extérieures à la belle saison. Un aménagement simple est à étudier.

L'agence postale communale connaît une fréquentation régulière, qui confirme la nécessité de maintenir ce service de proximité (moyenne de 400 visites/mois environ). Le point « informatique » mis à la disposition du public (avec les conseils ou l'aide directe de Martine) a pour but de faciliter l'accès aux procédures administratives dématérialisées aux personnes ne pratiquant pas l'Internet, ou n'étant pas équipées. La très faible demande actuelle ne doit pas remettre en question cette offre qui ne peut que se confirmer.

L'école

La récente fermeture d'une classe, en septembre 2018, a entraîné la création de l'école primaire, réunissant la maternelle et l'élémentaire avec une seule directrice. Il reste 3 classes élémentaires et 2 classes de maternelle. Les effectifs prévisionnels seront encore à surveiller pour la rentrée 2020/2021 car les entrées espérées devront compenser les départs des CM2 vers le collège. Une note d'optimisme toutefois : les nouveaux habitants attendus.

Le bâtiment de l'école est âgé et nécessite des réfections. Le périscolaire, de construction récente ne demande qu'un entretien courant, avec des réserves relatives à l'étanchéité de la toiture.

Travaux et équipements réalisés depuis 2014 :

- Isolation des combles du bâtiment école (environ 700 m²)

- Cablage filaire de l'école afin de remplacer le WiFi, et nouveau tableau électrique général pour une mise aux normes de l'installation électrique.
- Equipements informatiques, ordinateurs et tablettes.
- Installation de deux tableaux LED de 75" pour les classe CM1/2 et CE1/2.
- Réfection des peintures des couloirs et des cages d'escalier.
- Remplacement des 32 fenêtres de la façade Nord.
- Mise aux normes « handicaps » des bâtiments et accès à l'école et au périscolaire, ascenseur.
- Nouvelle clôture occultante parking enseignants
- Réfection du parking enseignants
- En 2019, la toiture a fait l'objet de plusieurs réparations, nettoyage et remplacement des tuiles faîtières en particulier.
- Sécurisation des accès par installation d'un portail à commande électrique, et système d'appel par visiophone à 3 circuits : maternelle, élémentaire et périscolaire.



Les cours sont équipées de bacs de jardinage, d'un petit théâtre en gradins, de jeux et d'un abri pour le matériel, vélos et trottinettes. L'ancien préau avait été transformé en salle de motricité, et son chauffage au sol demande des entretiens attentifs.

A noter qu'un chapiteau est dressé dans la cour inférieure en juillet, qui abrite les kermesses de l'école et les animations municipales de la fête nationale.

Le périscolaire

Le périscolaire est situé dans une aile construite en extension du bâtiment de l'école. Il accueille une trentaine d'enfants, et sa gestion est confiée par convention à l'association urmatoise ActiJeunes, dont la directrice gère également la halte-garderie. Cette convention permet à la commune de subventionner l'association de manière à équilibrer son budget.

La subvention annuelle est de l'ordre de 45 à 50 000 € selon les résultats de l'exercice.

L'entretien du bâtiment et autres charges sont également assurés par la commune. Les mises en conformité « handicaps » ont été réalisées.

La remise en état des murs et cloisons intérieurs sont nécessaires à court terme, dégradés par des affichages nombreux et permanents. Des zones d'affichage spécifiques seront à prévoir afin de préserver les murs.

Une meilleure communication est souhaitée entre les services de la commune, les responsables de l'association et les directrices de la structure. De même le lien doit être renforcé entre école et périscolaire.

Les locaux du périscolaire sont mitoyens du terrain de la villa Saint Joseph. L'étude en cours d'aménagement du centre du village ne doit pas ignorer cette proximité qui pourrait accueillir une extension éventuellement destinée à la petite enfance.

La maison des associations

L'ancienne mairie est devenue la maison des associations. Ses volumes réduits en limitent l'utilisation. Seule la salle de l'étage offre une surface suffisante. Actuellement, le club photo occupe la salle de l'étage, l'une des pièces du RdC est affectée à l'association Bonne Humeur qui y organise des cours d'initiation à l'informatique avec l'appui de la fédération départementale des Aînés Ruraux. Un bureau est utilisé par l'OMSCL.

Les perspectives du devenir de ce bâtiment sont à l'étude (étude de l'ATIP et du CAUE)

L'Eglise

Ce bâtiment souffre de remontées capillaires d'humidité. Les murs extérieurs ont été traités avec des produits spécialisés durcisseurs, car il avait été constaté d'importants effritements. La corniche également atteinte par l'érosion a été consolidée, car des chutes de fragments de pierre avaient été constatées sur le parvis.

Toutes les portes de l'église seront prochainement traitées et rafraichies.

Des vitraux ont été réparés ainsi que des ventelles du clocher. La corniche a également été traitée au durcisseur suite à un début de désagrégation.

- Remplacement complet de la chaufferie à air chaud : chaudière, groupe de ventilation, tableau de commande.
- Aménagement et mise en conformité du local chaufferie.
- Remise en état et conformité des circuits paratonnerre.

L'orgue, qui n'est pas inventorié au patrimoine culturel, n'a pas été révisé depuis une trentaine d'année. Son relevage sera à prévoir dans les prochaines années, en partenariat avec le conseil de fabrique. La pertinence de l'opération n'est pas évidente, car le coût de l'opération est élevé (de 30 à 40 000 €), et la tenue de l'orgue dans un

bâtiment qui subit des variations de températures importantes est très défavorable.

La mise aux normes « Handicaps » est à minima, sous un régime dérogatoire de dispense pour cause de difficultés techniques. Les marquages ont été faits, ainsi que la création d'une place de parking réservé.

Les premiers rangs de bancs ont été enlevés par le conseil de fabrique à la demande expresse du curé de la communauté de paroisses. Les marches menant à l'autel, maintenant découvertes, sont en très mauvais état et peu réparables selon les spécialistes. Techniquement leur remplacement sera à envisager, mais le coût est élevé.

Immeuble 22 rue de l'Eglise

Cet immeuble âgé d'une cinquantaine d'années, situé devant le cimetière, est composé de 3 logements en location (2 logements de 2 pièces et 1 logement de 3 pièces), et du local du conseil de fabrique en rez de chaussée. Les deux logements du premier étage ont été rénovés, ainsi que les communs, à l'occasion d'un changement des locataires en 2017.

Le local du conseil de fabrique est très peu utilisé, cinq à six fois par an. Au delà de l'aspect légal de cette mise à disposition à titre gracieux, il est légitime de se questionner quant à la pertinence de le maintenir. Toutefois, ce sujet ne peut être traité qu'avec le curé de la communauté de paroisses et les services de l'évêché. Il paraît même légitime de poser la question des immeubles locatifs : est-ce que la commune a la vocation d'être bailleur ? La gestion des locations est confiée à l'agence Baumann.

Cimetière

Le cimetière d'Urmatt est de belle superficie, avec une importante réserve foncière. Il a subi des aménagements nécessaires.

- Mise en place de nouveaux columbariums et cavurnes. Aménagement paysagé, jardin du souvenir et ossuaire.
- Agrandissement du parking.
- Programme de création de nouvelles clôtures en remplacement des haies en mauvais état sanitaire et difficiles d'entretien.
- Mise en place de la gestion informatisée du cimetière.

L'aménagement de l'extension est à envisager à court terme, car dans l'actuel cimetière, il ne reste plus guère d'emplacements disponibles. Ceci implique de tracer les grandes lignes du futur aménagement, les allées et l'alignement des futures tombes, puis de l'intégrer au logiciel de gestion du cimetière.

Enfin, la commune s'est engagée dans la voie du « zéro phytosanitaires », et le traitement du cimetière doit être repensé : enherbage généralisé de tous les espaces, ou pose de nouveaux revêtements.



Halte-garderie

Ce bâtiment ancien accueille la halte-garderie dans des conditions minimales. Les locaux sont exigus et inadaptés. Une solution de transfert de l'activité doit être trouvée, si par ailleurs il est démontré que le service est justifié. Ce dossier est à étudier avec la CCVB qui a la compétence petite enfance et avec la CAF qui donne son agrément. La capacité est actuellement de dix enfants (limitée à 4 pour l'accueil méridien)

Une enquête « petite enfance » de la CCVB donne un cadre général, mais ne propose pas de méthode à même d'évaluer les besoins en local. Un projet a été étudié courant 2018, en partenariat avec l'entreprise SIAT. Il s'agissait d'une offre de la société Crèche Attitude proposant la réalisation d'une structure dont la location était partagée entre la commune et SIAT.

Toutefois, la difficulté de trouver un emplacement pour implanter la nouvelle structure et le coût élevé de la location ont causé l'abandon du projet.

Afin que l'activité actuelle puisse se maintenir dans des conditions acceptables, des travaux d'aménagement ont été entrepris :

- Création d'un mobilier adapté
- Création d'un mobilier sur mesure dans la kitchenette
- Mise en sécurité des circuits et remplacement tableau électrique
- Porte d'entrée remplacée et commandée à distance, identification des visiteurs par visiophone
- Remplacement de la clôture mitoyenne du terrain
- Au début de l'été 2019, il a été décidé de climatiser le local, les effets de la vague de chaleur indisposant les enfants.

Une visite de contrôle récente en décembre 2019 fait ressortir de nombreux à modifier ou améliorer. Il est relevé en particulier d'importantes traces d'humidité sur les murs et

la nécessité d'aménager le terrain utilisé pour les sorties et les jeux (propriété du Conseil de Fabrique).

En conclusion, les locaux sont inadaptés, à l'étage un logement loué impose un voisinage superflu, et le terrain de jeu n'appartient pas à la commune.

La halte-garderie est donc en sursis.

Ateliers municipaux



Cet ancien garage PL a été acquis par la commune pour en faire ses ateliers municipaux. Il remplit très confortablement son rôle, les locaux étant vastes, entourés par un très grand terrain en bordure de la rue des Loisirs. Le bâtiment est en copropriété avec les Ets Lazarus et un local (une travée) appartenant à Bernhard (Mollkirch) cédé à Franck Bolli en 2019, garagiste à Urmatt. Cette travée intermédiaire crée une contrainte par l'existence d'un droit de passage sur le terrain communal. Cette servitude devra faire l'objet d'une action prochaine en vue de la supprimer.

De plus le court de tennis couvert a été construit sur le terrain des ateliers.

A l'origine, il s'agissait d'un garage poids lourds, acheté par la commune en décembre 2009 pour un montant de 594 520 €.

L'état du bâtiment est globalement satisfaisant. Afin de rendre son utilisation plus rationnelle, certaines modifications ont été réalisées par l'équipe des ateliers : fermeture d'une fosse PL, cloisonnement et isolation de la première travée, adaptation du chauffage à air chaud. Ainsi, il n'est plus nécessaire de chauffer l'ensemble du bâtiment.

Les investissements réalisés :

- Aménagements : fermeture d'une fosse PL
- Création atelier par fermeture d'une travée, adaptation du chauffage
- Création d'une aire d'accueil de 10 conteneurs d'apports volontaires des déchets, dalle béton, clôture.
- L'accès à l'aire rue des Loisirs, ainsi que le trottoir qui sert de stationnement, sont traités avec des enrobés.
- Une surveillance de cette zone est envisagée avec la pose d'une caméra vidéo.

- Rénovation du portail d'accès et de sa commande à distance
- Le gros matériel des ateliers a été remplacé : camion plateau multi services, et tracteur Zetor pouvant être équipé de nombreux accessoires, en particulier lame de déneigement, godets, etc ... Cet outil polyvalent est complété par l'ancien tracteur MB Track conservé pour des tâches particulières et un petit tracteur Iseki adapté aux espaces verts.

Le centre de secours



Le centre de secours d'Urmatt a été voulu par l'association de 8 communes : Grendelbruch, Lutzelhouse, Mollkirch, Niederhaslach, Oberhaslach, Urmatt et Wisches. Un syndicat fut créé par les communes pour assurer le financement de la construction. Ce syndicat devenu sans objet depuis le remboursement de la dette a été dissous, et la commune d'Urmatt est devenue propriétaire (conditionnelle) de l'ensemble terrain-bâtiment.

Une convention avec le SDIS lui en garantit la mise à disposition à titre gratuit, le SDIS ayant la charge du bon entretien du bâtiment. Dans l'éventualité d'un départ du SDIS, le devenir du bâtiment pourra être choisi entre deux options :

- Urmatt conserve le bâtiment et rembourse les communes partenaires selon une règle de répartition définie sur la base du nombre d'habitants de chaque commune.
- Le bâtiment est vendu, et le produit de la vente est réparti dans les mêmes conditions que précédemment.

L'activité du CS Urmatt est importante avec près de 900 sorties annuelles. Les effectifs sont de 19 personnels volontaires équipés de 7 engins.

Le centre de secours est implanté en dessous du niveau de la rue du Général de Gaulle. Cette situation entraîne le ruissellement des eaux de pluie vers le garage, qui a été inondé lors du violent épisode orageux de juin 2018. De plus les avaloirs en place sont insuffisants. Le site est naturellement compris dans le périmètre de l'étude réalisée fin 2019 et concernant les problèmes de ruissellements et de coulées de boues.

Le hall des Sports et la salle polyvalente



Le hall des sports a été remanié au cours des années, avec en particulier l'adjonction d'une salle dite « polyvalente », de sanitaires, de deux club- house et de nouveaux équipements thermiques.

Le hall des sports connaît un taux d'occupation important, avec le basket, le badminton et le futsal en hiver. De plus il est utilisé par les scolaires, et par les sapeurs pompiers plus occasionnellement. Ce succès nécessite un entretien suivi qui a rencontré de nombreux problèmes qui ne sont pas tous résolus. De plus, des besoins nouveaux apparaissent.

Les problèmes courants concernaient l'état de la surface du sol du hall des sports devenue glissante, et le chauffage par centrales de traitement d'air (CTA) et distribution par gaines textiles.

Un nouveau prestataire et une laveuse moderne ont rendu le sol de nouveau praticable. Les CTA ont été traitées et remises à niveau, les gaines nettoyées et désinfectées. Depuis, le chauffage du hall est opérationnel. La production d'eau chaude sanitaire a été remplacée.

Toutefois, la chaufferie centrale au gaz pose toujours des problèmes de contrôle et de régulation, malgré plusieurs audits et de nombreuses interventions de l'entreprise de maintenance. Le fonctionnement du circuit alimentant la salle polyvalente n'est toujours pas fiable, et de nombreux incidents sont constatés.

Pour un proche avenir, une réflexion doit porter sur la capacité insuffisante des vestiaires et des douches, compte tenu du nombre d'équipes les utilisant, foot et basket, équipes féminines et masculines, des poussins aux équipes premières.

En précisant qu'une extension du bâtiment paraît improbable étant situé en zone inondable (voir PPRI) et qu'un éventuel aménagement devra sans doute être réalisé

dans l'enveloppe existante.

Le parking, les abords du bâtiment et le city stade sont équipés de caméras de vidéo-protection.

Un projet de réalisation d'un « vrai » skate park avait été envisagé avec une enveloppe de 50 000 €. Il a été abandonné par choix budgétaire, et parce que sa réelle utilité n'était pas apparente (selon observation d'autres réalisations dans la région).

La cuisine

La cuisine est un équipement indispensable à la mise à disposition de la salle polyvalente accueillant des manifestations associatives ou des événements privés. Celle-ci était devenue peu attractive et peu adaptée aux besoins des utilisateurs.

Il a donc été décidé de rénover l'installation et de rendre les locaux conformes aux différentes réglementations en cours, en particulier concernant l'aspect sanitaire et le désenfumage. Le choix s'est porté sur la réalisation d'une cuisine « traiteur » pour un budget de l'ordre de 80 000 €. De plus, le local est équipé d'une climatisation réversible.

Les autres équipements sportifs

Le secteur autour du hall des sports mérite la qualification de complexe sportif offrant :

- le terrain de football d'honneur
- un terrain d'entraînement
- deux courts de tennis extérieurs
- un court de tennis couvert
- un city stade et une zone de skate
- un parcours santé familial
- un parcours de découverte botanique

Quelques accessoires complètent l'offre, tels que table de tennis de table, mur d'entraînement tennis, piste de pétanque, avec un début d'aménagement de zone pique-nique.

Chaque équipement a ses spécificités, et exigences. Le terrain de foot principal qui offre une surface de jeu de bonne qualité a toutefois des défauts : l'arrosage automatique a bien été amélioré par de nouvelles têtes et une nouvelle pompe immergée au débit supérieur. Il doit encore être revu afin de mieux couvrir toutes les zones du terrain, qui par ailleurs présente quelques défauts de drainage côté Bruche.

Les courts de tennis extérieurs ont bénéficié en 2018 d'une installation d'arrosage automatique. Le city stade et le skate ont été rajeunis par l'équipe technique communale.

Enfin, l'itinéraire cyclable qui emprunte le sentier le long de la Bruche impose une cohabitation piétons-cyclistes qu'il s'agit de mieux contrôler en coordination avec les services du Département. Bien que des aménagements soient apportés, le bon usage de cet itinéraire cycliste dépendra toujours du bon comportement de ses usagers.

Une convention lie la commune au Département, qui précise les règles d'entretien de la piste sur le ban d'Urmatt. De plus, un arrêté municipal régit son utilisation.

Maison forestière

Cette maison rue de Molsheim est mise à disposition de l'agent ONF en charge de la forêt communale. L'état général de cette construction nécessitait une rénovation partielle, qui a été réalisée lors du changement de locataire en 2015 : fenêtres double vitrage, portes extérieures, VMC, chaufferie bois, isolation des combles.

Autres biens immobiliers

Il s'agit de biens non utilisés, dont la destination reste à définir (cf étude du centre-village) : la villa Saint Joseph, les anciens ateliers municipaux et l'ancienne agence du Crédit Mutuel.

- Villa Saint Joseph

Ancienne villa rue de l'Eglise, dont la présence est considérée par beaucoup d'Urmattois comme faisant partie du patrimoine communal à préserver. En réalité, seul les éléments de façade sont caractéristiques. Le bâtiment est très difficilement utilisable dans sa configuration actuelle. Quelle destination lui donner, vente, déconstruction ou transformation ?

Son principal intérêt est d'avoir un emplacement en prolongement de l'ensemble école-périscolaire, bien que son terrain ne soit que de 7 ares environ. Une hypothèse consisterait à utiliser le terrain pour une extension du périscolaire en vue d'accueillir une crèche.

Ce site fait naturellement partie du périmètre de l'étude en cours du futur aménagement du centre-village.

- Anciens ateliers municipaux

Situés au début de la rue de Molsheim, au cœur du village et en face du parking, ce qui constitue le principal intérêt de ce site. Surface et terrain de dimensions limitées. Bâtiment ancien peu exploitable adossé au ruisseau, et cours entre deux bâtiments.

Pour construire quelque chose ? (cf étude centre-village)

- Ancienne agence du Crédit mutuel

Acquis récemment par la commune après le retrait du Crédit Mutuel pour la somme de 60 000 € sur une parcelle de 4 ares. Ce bâtiment est situé place des Fêtes, également au cœur du village.

Son utilisation semble difficile, et son esthétique n'est pas engageante. Son utilisation ou sa démolition devra s'intégrer dans les schémas qui ressortiront de l'étude du centre-village en cours.

(4) Voirie

La commune a plus de 6700 m de voies à entretenir, hors l'axe principal, la rue du Général de Gaulle, qui traverse l'agglomération d'est en ouest, avec la classification de route départementale D392. La surface développée de cette voirie communale est de 49 908 m².

La rue du Général de Gaulle présente des secteurs de largeur importante et de bonne visibilité, incitant les conducteurs à pratiquer des vitesses excessives. Avant d'envisager de créer des chicanes ou des écluses, des mesures faisant appel à la responsabilité des usagers seront privilégiées, avec par exemple la pose de deux radars pédagogiques.

Depuis 2014, des travaux d'entretien et de remise en état ont été réalisés :

- création de trottoirs rue du Gal de Gaulle et entrée Ouest
- campagne de blow patcher et de pontage des fissures
- réfection totale de la partie basse de la rue de Molsheim
- réfection de la rue de la Schlitte
- création du parking centre de 25 places
- Aménagement aire de dépose (conteneurs) et trottoir rue des Loisirs



D'autres voies nécessitent de nouveaux revêtements, en priorité la rue de la Gare et la rue de l'Eglise, puis la rue de la Hoube.

La rue de la Gare va subir des travaux sur les réseaux eau et assainissement, au bénéfice des nouvelles constructions, de l'aménagement des abords de la gare et de ses deux aires de stationnement. Ceci met en évidence quelques problèmes : emprise de parcelles privées sur la voirie, également réseau et fossé dans des parcelles privées. Il sera nécessaire de traiter avec les propriétaires avant toute action sur la voirie.

Deux rues sont particulières : la rue des Lossen et la rue de l'Eimerbach. Situées en forêt, elles desservent une trentaine d'habitations, qui pour la plupart étaient des maisons ou chalets de week end. Avec le temps, ces habitations sont devenues le domicile principal de leurs propriétaires. Ces deux rues ont reçu un enrobé léger il y a

une dizaine d'années, nécessitant un entretien fréquent, car fragiles et sensibles aux rigueurs hivernales. De plus, elles sont empruntées par les camions de débardage en provenance des forêts de Molsheim, Mutzig et Urmatt.



La propreté de la voirie comprend deux volets : l'entretien courant et le déneigement. Pour l'entretien courant, un contrat de balayage mécanique traité avec la société Picobello autorise des interventions à la demande dans un volume d'heures prédéfini. Le nettoyage courant des caniveaux, trottoirs et places est assuré par l'équipe municipale. Un arrêté municipal enjoint les riverains à assurer la propreté des trottoirs devant leur propriété. A noter que la commune s'est engagée dans une démarche écologique, et que du matériel de désherbage thermique est expérimenté.



(5) Réseaux

Les réseaux de notre collectivité sont nombreux, d'usage, de nature, de gestion (compétence) et de propriété diverses : eau potable, assainissement, défense incendie, électricité, gaz naturel, téléphonie et câble (en attendant le passage à la fibre)

L'eau

L'eau potable est encore aujourd'hui une compétence de la commune, confiée au SDEA. Elle est fournie par trois sources qui sont collectées dans un réservoir de 400 m³, puis distribuée dans le village après passage dans une station de traitement. Sa qualité est très bonne, présentant un caractère légèrement agressif, surveillée par des prélèvements réguliers en trois points du village et analysés en laboratoire par l'ARS.

La ressource en eau de la commune reste à ce jour une préoccupation permanente, car elle s'avère souvent insuffisante aux périodes d'étiage. Un projet d'interconnexion entre les communes du syndicat Bruche-Hasel et Gresswiller n'a pas vu le jour pour des raisons essentiellement financières (environ 10 M€). Le syndicat avait également initié un forage profond sur le ban de la commune de Niederhaslach qui s'est révélé non productif et abandonné. Une étude d'interconnexion avec Lutzelhouse a été réalisée fin 2018. Le coût serait proche de 300 000 €. Elle serait utile dans l'hypothèse où la commune de Wisches mettrait en production une source importante récemment découverte, décision qui ne semble plus d'actualité.

Cette hypothèse impliquerait une ressource excédentaire constatée pour Wisches, et les accords des conseils municipaux concernés. Depuis des années, les municipalités d'Urmatt ont cherché de nouvelles ressources en eau, sans succès. Par ailleurs, les pouvoirs publics commencent à stimuler les collectivités, dans le but de les inciter à mettre en œuvre des solutions pérennes. Le problème de la ressource en eau est également crucial pour la défense incendie du village.

La solution à privilégier paraît être intercommunale, avec la réactivation du projet initié par le SMBH, il y a quelques années. Une interconnexion est souhaitable, d'autres communes étant également fragiles en ressources en eau potable. De nombreuses conditions devront être remplies, le projet sera difficile à réaliser mais indispensable.

L'assainissement

L'assainissement est de la compétence du SMBH, Syndicat Mixte Bruche-Hasel, regroupant les communes de Lutzelhouse, Muhlbach, Niederhaslach, Oberhaslach, Russ, Urmatt et Wisches. Le SMBH gère la station d'épuration de Niederhaslach.

Le syndicat est mixte puisque les communes de Nieder et Oberhaslach y sont représentées par la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig. Avec la certitude de voir ces deux communes se retirer du syndicat en 2020, le condamnant de ce fait, et posant ainsi la question du devenir de la station d'épuration implantée sur le ban de la commune de Niederhaslach.

De même que pour l'eau, le réseau de distribution comporte de nombreuses sections anciennes. Le taux de renouvellement de ce réseau n'a jamais été respecté, les budgets annuels étant consacrés aux réparations et aux extensions. Dans le cadre du transfert

de la compétence à la CCVB, il sera envisagé un taux de remplacement annuel du réseau de 0,8 %.

Transfert de compétences

La loi NOTRe rend obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement vers les communautés de communes pour le 01 janvier 2020. Un assouplissement autorise le report conditionnel de ce transfert, décision prise par le CM d'Urmatt. La CCVB aura la possibilité de reposer la question aux nouveaux CM élus après mars 2020.

Une étude prospective a été réalisée à la demande de la CCVB, faisant ressortir les conséquences pratiques de cet éventuel transfert, dans ses aspects pratiques, humains et économiques. Avec la nécessité de pratiquer dans les prochaines années les mêmes tarifications eau-assainissement pour toutes les communes membres de la CCVB. Ce transfert qui devrait être obligatoire au plus tard en 2026 semble être remis en question par le Sénat.

Défense incendie

Le maire a la responsabilité de la mise en place, de l'état, de l'accessibilité et de la signalisation des points d'eau incendie (PEI) nécessaires à la défense incendie.

Les PEI sont contrôlés tous les trois ans : débit, pression dynamique et statique, intégrité, accessibilité, signalisation, implantation, mise en œuvre, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état de fonctionnement. Le compte-rendu de ces opérations de contrôle doit être transmis sur la plate forme départementale de gestion des PEI informatisée du SDIS.

Le maire met en place un arrêté communal de la DECI. Il s'agit d'identifier les risques et les besoins en eau pour y répondre. En pratique, il est dressé la liste des PEI (quantité, nature, qualité, implantation et ressource en eau).

La commune dispose de 62 PEI, contrôlés lors d'une nouvelle campagne réalisée par le SDEA d'ici fin 2019, début 2020, lorsque les restrictions d'usage de l'eau seront levées.

L'entreprise Groupe SIAT est reliée au réseau communal d'eau potable, alimentation qui aujourd'hui n'est utilisée que pour les besoins sanitaires, hors production industrielle et protection incendie. Un compteur avec télétransmission a été récemment installé sur l'entrée du branchement du site. Un forage avec un traitement spécifique de l'eau alimente la turbine de l'unité de cogénération. La classification de l'entreprise en risque Seveso seuil bas lui impose d'assurer sa défense incendie par ses propres moyens : réseau sprinkler, bâches de stockage, station de pompage sur le canal usinier. L'arrêt du PPRI par le préfet en décembre 2019 complique les conditions d'attribution du permis de construire.

Electricité

Le réseau de distribution de l'électricité et de l'éclairage public est alimenté par Electricité de Strasbourg. Les tarifs de fourniture à la commune pour ses propres usages font l'objet de conventions.

L'entretien du réseau d'éclairage public est confié à ES Services Energétiques par un contrat pluriannuel (4 ans). Des campagnes d'entretien préventif permettent de garantir

toute intervention pendant les 2 années suivantes.

La tournée d'inspection de juillet 2019 a permis d'identifier l'état du réseau d'éclairage public. De nombreux défauts ont été relevés dans les sections les plus anciennes : parties des rues de l'Eglise, Dr Guri, St Jean, Maire Touchemann, de l'Eau, de la Forêt, Molsheim et la Hoube. Ce sont des ouvrages mécaniquement anciens, avec des défauts d'étanchéité. De plus le réseau aérien est mal dimensionné. La rue de la Gare présente d'autres anomalies, en particulier des remontées d'eau dans les coffrets, et ce réseau est qualifié en fin de vie.

Enfin, la rue du Gal de Gaulle a été équipée en Leds en 2018, dans le cadre du Plan Lumière porté par le Pays BMP. Les 40 luminaires « lanterne » du centre doivent également être adaptés avec des platines Leds pour 2020. La distribution de l'électricité est assurée par Strasbourg Electricité Réseaux. Le réseau d'Urmatt comporte 9 postes pour 27 365 m de longueur de réseau basse tension, dont 20 225 m en aérien desservant 774 clients.

L'énergie livrée est de 4 668 443 kWh pour une recette TRV de 491 371 €.

Gaz naturel

Le concessionnaire du réseau gaz naturel est R-GDS (Réseaux Gaz Naturel Strasbourg), le premier contrat de concession datant de 1986. Il arrivera à échéance en 2050, après avoir été renouvelé en 2010.

Le réseau de distribution actuel d'une longueur de 5 083 m dessert 58 points de consommation depuis 1 poste de distribution. En 2018 la consommation était de 1 978 Mwh (2 086 Mwh en 2017).

La progression du nombre d'abonnés est très faible : 55 en 2016, 57 en 2017 et 58 en 2018. Pour une demande de nouveau branchement qui nécessiterait une extension du réseau, les services de R-GDS sollicitent le voisinage afin d'évaluer le nombre de clients potentiels et la faisabilité économique, ce qui est compréhensible, mais constitue également un frein. L'âge moyen du réseau sur l'ensemble de la commune est de 24 ans.

Réseau FTTH (Fiber to the Home)

La commune d'Urmatt est desservie par le câble Estvidéo, repreneur de Eurocâble en 1994. Depuis 1997, Estvidéo propose Internet par le câble, et la TV numérique depuis 1999, puis devient filiale d'Altice. Depuis 2009 la marque est Numéricable.

Dans le cadre du plan national FTTH, la CCVB considère qu'il s'agit d'un enjeu important pour toute la collectivité et décide d'en assurer la mise en place par un dispositif en facilitant le déploiement. SFR s'est engagé sur le territoire de la CCVB en qualité d'ORC (Opérateur de Réseau Conventionné) avec la garantie que tous les locaux seront rendus « raccordables/raccordables sur demande » avant le 31 décembre 2021. Concernant Urmatt, qui se situe dans le périmètre de la zone conventionnée, 713 locaux sont identifiés.

(6) Espaces verts – Fleurissement

De nombreux espaces verts embellissent la commune, exigeants en besoin de main d'oeuvre. Le budget consacré au fleurissement est relativement important, mais il serait aujourd'hui bien difficile d'imaginer Urmatt sans son fleurissement.

Les espaces verts et le fleurissement :

- la rue du Gal de Gaulle, axe principal. Le fleurissement est réalisé dans des bacs en bois le long de la rue. Plus de 1500 m de rondins en bois traité sont nécessaires pour leur réalisation. L'ensemble a été rénové en 2017 et 2018.

En 2019 de nouveaux bacs sur pied ont été réalisés aux ateliers municipaux et installés côté sortie Ouest.

- le jardin du Souvenir. Un réaménagement a permis de le rendre plus lumineux en supprimant les conifères vieillissants. Les stèles funéraires conservées dans les murs subissent des remontées d'eau, n'ayant pas été isolées du sol. Un traitement par spécialiste sera nécessaire pour préserver ces éléments du patrimoine communal.
- l'ensemble lavoir, massif du mégalithe et place de l'Eglise.
- la place des Fêtes, avec création en 2019 d'une nouvelle zone paysagée dont la réalisation a été confiée au paysagiste Merlet. Les arbres posent de sérieux problèmes, leur présence étant à terme incompatible avec la surface dallée de la place. L'aménagement de la place n'est pas considéré comme définitif, fonction en particulier du devenir du bâtiment Crédit Mutuel.
- le cimetière. Dans le cadre de la démarche initiée avec FREDON, des solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires doivent être mises en œuvre pour 2020.
- Les bacs, jardinières disposés en divers lieux.

L'ensemble des travaux et entretien dans les espaces verts est réalisé par le personnel communal, le fleurissement en collaboration avec un producteur, les plans de fleurissement étant choisis par les élus en commission. Cette démarche mise en œuvre en 2018 fait suite à la réduction du nombre des agents des services techniques, passé de quatre à trois agents.

En 2016, la commune a sollicité et obtenu la distinction de commune fleurie première fleur, sans qu'il y ai la volonté de faire la course aux distinctions. Par ailleurs, elle s'est engagée dans une démarche responsable, visant à ne plus pratiquer que des méthodes raisonnables de gestion des espaces verts, respectueuses de l'environnement.

Un audit et un plan de désherbage ont été réalisés avec le concours de FREDON, et l'aide financière de la Région et de l'Agence de l'Eau.

(7) Centre village

Le village a pour épicentre la place des Fêtes, autour de laquelle s'articulent les principaux bâtiments et services de la commune. Dans ce secteur, la commune est propriétaire de divers bâtiments, dont la pertinence d'utilisation n'est pas avérée : ancienne mairie (1) (maison des associations), anciens ateliers municipaux (2), ancienne agence bancaire récemment acquise (3), villa St Joseph (4), bâtiment de la halte-garderie (5). Pour qu'une réflexion sur le devenir de ces bâtiments soit menée dans de bonnes conditions, il a été fait appel à l'ATIP et au CAUE chargés d'une étude globale du centre-village, englobant la voirie, la place des Fêtes et la place de l'Eglise.

L'ATIP apportera une vision urbanistique, avec une très bonne connaissance d'Urmatt, ayant piloté la transformation du POS en PLU. Le CAUE s'attache plus particulièrement aux bâtiments, à leurs caractéristiques et à leur potentiel éventuel, en vue d'une transformation pour un usage particulier, leur vente ou même leur déconstruction.

Une commission « centre » a été créée au sein du Conseil Municipal afin de suivre cette étude et y apporter la vision des élus représentant les Urmattois qui seront informés par voie de réunion publique.



(8) Urbanisme

C'est le PLU -Plan Local d'Urbanisme- qui définit l'ensemble des règles et des prescriptions en termes d'aménagement. Il a été institué par la loi SRU de 2000, en remplacement du POS, Plan d'Occupation des Sols.

Le PLU contient :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui précise les orientations d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement.
- Le règlement du PLU qui délimite les zones et fixe les règles générales de construction ou d'urbanisation de chacune de ces zones.
- Un rapport de présentation avec les diagnostics et analyses justifiant les choix effectués dans le PLU.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) expliquent comment la collectivité souhaite aménager des secteurs particuliers.
- Les annexes apportent des renseignements complémentaires concernant l'aménagement : réseaux, zonage, ...

Le PLU d'Urmatt a été réalisé avec le concours de l'ATIP et du bureau d'étude Vidal. Il a été arrêté par le Conseil Municipal, puis soumis aux Personnes Publiques Associées et à une enquête publique avec commissaire enquêteur. Il a enfin été approuvé par une délibération du CM.

Le PLU doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).

A noter que la communauté de communes peut se doter d'un PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, pour rationaliser l'urbanisme et limiter la concurrence entre les territoires.

Les dossiers d'urbanisme dans la commune sont essentiellement :

- certificat d'urbanisme : de 2 types, le certificat d'information qui permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, et le certificat opérationnel qui apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire.
- déclaration préalable de travaux : permet de vérifier que le projet de travaux respecte les règles d'urbanisme et concerne les aménagements de faible importance.
- permis de construire : concerne les travaux de grande ampleur comme la construction d'une maison ou certains agrandissements.
- permis d'aménager : permet de contrôler les aménagements d'un terrain donné, par exemple lotissement, aire de stationnement, ...

Les dossiers d'urbanisme sont confiés à l'ATIP pour leur instruction. Cette démarche garantit la parfaite observation des règles du PLU, bien que le signataire validant les autorisations soit le maire qui reste le seul responsable.

Information des acquéreurs et locataires sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs, pollutions

l'arrêté préfectoral de juillet 2019 complète l'obligation d'information. Pour Urmatt sont répertoriés les risques suivants :

- Zone à potentiel Radon niveau 3
- Zonage sismique niveau 3
- Plan de prévention naturel : inondation
- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : coulées de boues (dates d'arrêtés 1983/90/99/2018)

Evolution de l'urbanisme à Urmatt

La commune possède peu de réserve foncière, mais de nombreuses "dents creuses" existent, propriétés privées qui jusque récemment ne se libéraient que très rarement.

Aujourd'hui, il est constaté un mouvement relativement important sur ces terrains. En effet de nombreuses parcelles de 4 à 5 ares se vendent, issues de découpages fonciers. Des actions de vente sont constatées sur une trentaine de lots : secteur rue de la Gare, rue du Gal de Gaulle, rue Saint Jean, rue de Molsheim, et bientôt une partie de la zone aménageable rue de la Schlitte.

Les constructions prévisibles se réaliseront courant 2020 et 2021. Ce mouvement pourrait continuer, car les professionnels de l'immobilier sont demandeurs, suscitant de nouvelles mises sur le marché par effet d'opportunité ou à l'occasion de successions.

Pour la collectivité, le dynamisme créé par cet apport de nouveaux habitants est positif. Un village qui voit sa population augmenter est un village vivant.

Mais cet apport implique généralement des extensions des réseaux eau et assainissement, avec des conséquences sur le budget eau-assainissement qui est très contraint. Il sera nécessaire d'augmenter les recettes et très probablement de faire appel à l'emprunt.

De plus, se pose la question de la ressource en eau qui est souvent limitée, et qui devra être pérennisée ...

Enfin, il est probable que ces aménagements entraînent des nécessités en matière de voirie et de trottoirs, rue de la Gare et rue du Gal de Gaulle.

(9) Vie sociale et associative - Enfance

Vie sociale

Il est bien difficile de définir la vie sociale. Elle englobe les activités menées dans la sphère publique ou communautaire, tandis que la vie privée comprend ce qui est vécu à l'intérieur de la maison ou au sein de la famille.

La vie sociale implique la communication. La participation à des associations est une bonne façon de la promouvoir.

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, a en théorie plusieurs rôles :

- fournir aux familles des informations pour les orienter vers les diverses aides et subventions existantes
- aider les familles à faire valoir leurs droits sociaux
- participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté
- soutenir dans l'urgence

Son financement est assuré par une dotation annuelle de la commune.

Des tentatives de permanence n'ont pas été suivies d'effet, aucune demande n'étant apparue. De plus, une seule aide financière a été accordée (seule demande).

La constatation est que le CCAS a pour seule activité l'organisation du repas de fin d'année des séniors de la commune. Ce qui ne signifie pas que le besoin n'existe pas, et qu'il n'existe pas de pauvreté à Urmatt.

Le rôle du CCAS d'Urmatt est à repenser, en liaison avec les services sociaux du Département. Ou peut-être un CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale, serait-il plus performant ?

Par ailleurs, afin de pallier un manque évident de capacité à répondre aux besoins des familles les plus fragiles, la commune a adhéré à l'association « Le Point d'Appui », l'épicerie sociale basée à Wisches.

Vie associative

La commune compte 17 associations, dont l'OMSCL qui fédère l'ensemble et coordonne l'organisation des plus importantes manifestations : la chasse aux œufs, Brad'Bruche, la fête nationale, le messti et le marché de Noël, auxquelles participent les associations.

Il convient de différencier les associations sportives des autres, car elles drainent beaucoup plus de membres, avec une vocation à intégrer les plus jeunes : il s'agit du foot, du basket et du tennis. Ce sont les utilisatrices des installations sportives qui ont une incidence sur le budget communal (financement, entretien, assurances, énergies).

Acti'Jeunes a une vocation spécifique, animant par convention, le périscolaire avec la commune et la halte-garderie avec la commune et la CCVB.

Les associations sont le dernier lien qui assure une vie sociale dans la commune. Le mode de vie des familles a évolué, avec une importance moindre des anciennes familles Urmattoises, et l'apport des nouveaux habitants, souvent néo-ruraux. Ces familles

recherchent un habitat au calme, avec des facilités de transport vers les centres urbains, et les services considérés comme indispensables sur place : école, périscolaire, crèche ou halte-garderie, gare, commerces de proximité assurant les « dépannages », avec l'avantage de pouvoir construire à un coût encore maîtrisé.

La volonté d'intégration n'est pas évidente, mais les associations ont pour vocation d'attirer ces nouveaux habitants.

D'autres animations ont été initiées directement par l'équipe municipale, telles un cycle de conférences ou des ateliers de bricolage, comme l'atelier floral, avec un succès limité. Manque de pertinence des sujets proposés ? Manque de communication ? Quelles que soient les raisons évoquées, une réflexion doit être menée sur le portage de ces animations, avec la volonté de persévérer.

Enfance

L'enfance est un enjeu majeur dans une commune, lié au mode de vie des familles. Majoritairement, les deux parents ont une vie professionnelle, et les grand-parents, qui ont leur propre vie, n'assurent plus systématiquement la garde des enfants. Il s'ensuit que les structures d'accueil des enfants sont devenues indispensables avec un échelonnement complémentaire : école maternelle et élémentaire, halte-garderie, périscolaire et assistantes maternelles.

L'école est devenue école primaire depuis la rentrée 2018/19 et la fermeture d'une classe. Elle se compose aujourd'hui de 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires à 2 niveaux. Le périscolaire avec une capacité d'accueil de 30 enfants affiche complet pour la rentrée 2019/20. Après un démarrage difficile, le périscolaire utilise sa pleine capacité pour pratiquement tous les crébeaux horaires. Des demandes d'admission doivent être refusées selon une grille de critères pré-établie avec l'agrément de la commune. Ces critères seront à réexaminer en onction de l'évolution démographique de la commune et des nécessités de l'école.

En effet, par un effet pervers, certains enfants ne sont pas, ou plus, scolarisés à Urmatt, faute de pouvoir être acceptés au périscolaire. Cet effet est à surveiller, afin d'éviter une autre fermeture de classe. De plus, les demandes de dérogation à l'inscription scolaire seront étudiées attentivement.

(10) Vie économique

Les entreprises

La société Siat-Braun devenue Goupe SIAT fin 2019, est l'industriel de la commune, avec plus de 300 emplois et une emprise foncière très importante. Au cours des années récentes des investissements très importants ont permis de créer une unité de cogénération et de fabrication de pellets à Urmatt, ainsi qu'une raboterie moderne à Niederhaslach.

Le site fait partie du paysage Urmattois, même si sa proximité a provoqué des plaintes de la part de certains riverains de la rue de la Gare. Enfin, il est à rappeler que l'entreprise contribue de manière importante au budget de la commune par le versement de la CFE, la Cotisation Foncière des Entreprises (succédant à la TP) Le site est classé SEVESO seuil bas, lui imposant de sévères contraintes dans le domaine de la lutte contre l'incendie.

SABP est également une entreprise de la filière bois, spécialisée en négoce de bois et dérivés, dont l'emprise foncière est importante. Une partie de ses terrains ont été mis en vente par découpage d'une dizaine de lots, entre la rue du Gal de Gaulle et la rue de la Gare.

Les activités commerciales et artisanales

Le tissu économique d'Urmatt est constitué d'une trentaine de commerces et entreprises artisanales. Un petit pôle économique s'est créé rue des Loisirs avec Urmatt Flexibles, le contrôle technique automobile et les Ets Lazarus. Cette zone ne pourra plus évoluer, les terrains étant classés en zone non constructible par le PPRI récemment arrêté par le préfet.

Les commerces répondent aux besoins immédiats : boucherie, boulangerie, tabac-presse et supérette. Toutefois, leur pérennité n'est jamais assurée car les commerces de proximité subissent les changements de mode de consommation des familles.

Le bâtiment du magasin Proxi, propriété d'une société du groupe Carrefour est vendu à une sté immobilière de Strasbourg, et le fond de commerce Proxi repris par une personne qui crée sa structure commerciale. La commune, après avoir étudié le bâtiment et les conditions d'occupation, a choisi de ne pas exercer son droit de préemption, l'opération étant trop coûteuse.

(11) Vie culturelle

Animations

Un programme de conférences et d'animations a été proposé régulièrement, salle de l'Aurochs en mairie, ou salle polyvalente pour certains ateliers.

Le cycle de conférences a été assez régulier en 2015 et 2016, puis s'est vite ralenti en 2017 pour s'arrêter faute d'avoir trouvé son public. Des sujets très variés avec des animateurs-conférenciers de qualité n'auront pas suffi. Les séances ayant drainé le public le plus nombreux avaient pour thème, le cancer pour l'une, De Gaulle pour l'autre, réunissant chacune une quarantaine de personnes. Des ateliers de décoration florale organisés à la salle polyvalente ont rencontré un certain succès, avec des participantes fidèles. Ils n'ont pas été reconduits par manque de disponibilité de l'animatrice. Un atelier de fabrication de poupées traditionnelles ukrainiennes a toutefois été organisé en novembre 2019, avec une animatrice strasbourgeoise.

Ces expériences font ressortir particulièrement le manque d'intérêt du public aux conférences proposées. D'où le questionnement : est-ce un manque d'intérêt réel, ou un manque de pertinence de l'offre ? Choix des dates de programmation, sujets, manque de communication, type d'animation ... autant de réponses à apporter pour envisager de renouveler une offre culturelle.

La bibliothèque municipale d'Urmatt (BMU)

La bibliothèque a été créée en 2006, et installée dans le nouveau bâtiment de la mairie. Un groupe de douze à quinze bénévoles participe à son fonctionnement et à son animation, avec l'appui à temps partiel d'un agent communal. La BDBR (Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin) lui assure un soutien technique et permet d'utiliser son catalogue d'ouvrages. Environ 5000 titres du fond propre de la BMU sont disponibles, avec en complément les prêts de la BDBR qui sont renouvelables, selon le choix des bénévoles, sur le site de Truchtersheim.

Un effet d'érosion du nombre des abonnés a été constaté. Après concertation avec les bénévoles, il est apparu nécessaire de renouveler l'offre de la BMU, dans un cadre rajeuni. Un nouvel aménagement a été souhaité, libérant de l'espace rendu plus lumineux. Une fresque murale de 25 m égaie le mur du passage extérieur, et des projets d'utilisation de l'espace extérieur à l'arrière de la bibliothèque sont envisagés.

En termes d'animations : spectacles pour les enfants, portes ouvertes, soirées d'été, salon d'auteurs, gratuité de la première année pour les nouveaux habitants. L'école pratique la BMU tous les lundis matin.

En termes de communication : création d'un logo décliné sur le nouveau nom de baptême de la bibliothèque « Point Virgule », page internet dédiée sur le site communal, page Facebook.

(12) La forêt

La forêt est un patrimoine fragile qui se gère sur du long terme. Nous héritons des générations passées, et nous transmettons aux générations futures.

La surface totale de la forêt d'Urmatt est de 483,92 ha, dont 239,30 ha sur le ban de la commune de Lutzelhouse. Elle est principalement constituée de sapin pectiné, d'épicéa, de hêtre et de Douglas. L'altitude y varie entre 258 et 957 m d'altitude au Grand Katzenberg. Une forte pluviométrie annuelle de 1193 mm en moyenne assure une production forestière forte sur la majorité de la surface. Les essences principales sont le sapin pectiné 190 ha, l'épicéa 104 ha, le hêtre 70 ha et le Douglas 67 ha. On rencontre également du chêne, du pin sylvestre, et des feuillus divers.

La forêt se caractérise par une part importante de petits bois et de bois moyens (36 %), et 37 % de gros bois, avec une part significative de bois jeunes (15 %).

Le plan d'aménagement forestier en cours proposé par l'ONF couvre la période 2015-2034, et a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 février 2015. Il prévoit le programme des coupes et des travaux sylvicoles.

Dans l'aménagement précédent 1995-2014, l'objectif de coupes annuelles moyennes était de 3 605 m³. Dans la pratique il a été récolté 4 721 m³/an, volume très supérieur aux prévisions, conséquence de la tempête de 1999 et des attaques d'insectes qui ont suivi. L'objectif 2015-2034 est de 6,8 m³/ha/an soit un volume annuel de 3 250 m³.

En 2018 et 2019 la forêt a souffert de la sécheresse, fragilisant de nombreux arbres et entraînant des attaques de scolytes. Des coupes de bois sec ont été nécessaires, et dans l'urgence, de plus de 4 000 m³. Ces coupes seront sans doute poursuivies en 2020 et peut être les années suivantes. Afin de ne pas trop s'éloigner des prévisions du plan d'aménagement, il a été demandé à l'ONF de réduire les coupes de bois frais. Cette situation est dommageable pour le budget de la forêt, car d'une part les bois scolytés se vendent moins bien, et d'autre part le marché est saturé et les cours s'effondrent. Enfin, il est nécessaire de réduire les coupes prévues de bois frais, donc de diminuer encore les recettes.

Côté trésorerie, il est reproché à l'ONF d'encaisser les ventes et de ne les reverser à la commune que plusieurs mois après. Toutefois, en contrepartie l'ONF garantit le paiement des ventes de bois, même en cas de défaillance de l'acheteur.

La chasse

En Alsace-Moselle, le droit de chasse appartient au propriétaire foncier. Ce droit est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires.

Les pouvoirs du maire en matière de chasse sont très sérieusement encadrés par ceux du préfet. En pratique, ils ne résultent que de l'application au cas particulier de la destruction des animaux nuisibles, ainsi que ceux que lui consent le préfet par délégation, et des pouvoirs de police lui imposant d'assurer la sécurité et la tranquillité sur le territoire de sa commune.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique organise la chasse, établit un état des lieux et des espèces, précise les données réglementaires et les bonnes pratiques de la chasse et de la sécurité.

La chasse est attribuée par bail en adjudication. Les recettes de la location de la chasse sont en général abandonnées à la commune. Un seul lot a été constitué après réunion des 2 lots existants et modification des périmètres, afin de tenir compte des évolutions, essentiellement d'urbanisme.

Dans la pratique de la chasse plusieurs points peuvent générer des conflits :

- L'établissement des plans de chasse et l'agrainage
- L'exploitation forestière
- La cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt, les promeneurs, les VTT, cavaliers, etc ...

Un conflit permanent s'est établi entre les chasseurs et l'ONF qui prépare les plans de chasse.

Les chasseurs reprochent à l'ONF des plans de chasse trop élevés, qui seraient justifiés par les dégâts causés à la forêt par le grand gibier, essentiellement les cerfs, mais également les chevreuils et les daims.

Enfin, les chasseurs sont constamment incités à réduire la population de sangliers, avec des résultats qui sont assez loin des attentes ...

Fin 2019, une convention dite d'agrainage a été signée entre l'ONF, les chasseurs et la commune. Les postes d'agrainage sont limités en nombre, et interdits dans les zones protégées et Natura 2000. Quant à l'agrainage en ligne, il fait également l'objet d'un plan intégré à la convention.

A Urmatt, la chasse représente une recette non négligeable de 25 000 €. Les contraintes subies par les chasseurs risquent d'entraîner une baisse des offres de prix lors de l'adjudication du prochain renouvellement des baux. La surexploitation nécessaire actuelle de la forêt (causée par la sécheresse et les attaques de scolytes), et qui risque de se prolonger les prochaines années, renforce la mauvaise humeur des chasseurs.

(13) Maintenance-Contrôles-Assurances

Les biens et services communaux sont soumis à de nombreuses obligations réglementaires, en particulier les locaux et espaces recevant du public. En réalité, tout espace et toute activité dans la commune doit être conforme aux exigences réglementaires et représenter le moins de danger possible aux habitants, quel que soit leur âge ou leur handicap. Ce qui se traduit par des opérations de maintenance et de contrôle technique souscrites auprès de sociétés spécialisées, le tout couvert par les assurances appropriées.

Equipements principaux concernés par les contrôles techniques :

Chapiteau, chariot élévateur, compresseur, tous les équipements du complexe sportif et du parcours sportif, extincteurs, installations électriques de tous les bâtiments communaux, installations thermiques des Etablissements Recevant du Public, moyens de secours des ERP, paratonnerres église, systèmes de désenfumage des ERP, contrôle technique des véhicules, ascenseurs, portes automatiques, ...

Maintenance :

Aires de jeux, systèmes d'arrosage terrain de foot et tennis, ascenseurs, installations thermiques, ramonages, matériel bureautique, défibrillateurs, éclairage public, électroménager cuisine SP et périscolaire, nettoyage des locaux, contrat de fourrière animale, porte automatique mairie, réseaux de ventilation, système de gestion de badges, prestations mécaniques terrains sportifs, véhicules service technique.

Bureautique, informatique, téléphonie

Application infos commune, fourniture certificats de sécurité, gestion domaine internet, fourniture d'accès internet mairie-écoles-section informatique de l'association Bonne Humeur, maintenance et assistance logiciels cadastre, bibliothèque, comptabilité, liste électorale et gestion paie, machine à affranchir, téléphonie mairie-écoles-agence postale.

A ces opérations régulières se sont ajoutées des opérations souvent importantes imposées par des dispositions réglementaires visant un domaine particulier :

- adaptation de tous les ERP aux handicaps, aménagements précédés par une étude définissant les travaux à exécuter pour mise en conformité. La mise en conformité a été réalisée sur 2 exercices
- contrôle de tous les moyens utilisables pour la défense incendie, en particulier les poteaux incendie (PI), en vue de l'élaboration du DECI -Défense Extérieure Contre l'Incendie- qui fait l'objet d'un arrêté municipal, et d'une information de la base de données du SDIS.
- Étude de la qualité de l'air dans les locaux recevant des enfants. Sont concernés l'école primaire, le périscolaire et la halte-garderie. Un bureau d'étude est missionné pour réaliser un audit dans chacun de ces bâtiments pour fin 2019.

(14) Réalisations récentes

Ainsi que déjà évoqué, la commune s'est dotée d'équipements significatifs au cours des dernières années 2000-2013 : nouvelle mairie, périscolaire, hall de tennis couvert, extension hall des sports, ateliers municipaux pour l'essentiel. Depuis les investissements ont été voulus plus modestes, selon les priorités budgétaires.

Réalisations 2014-2019

- Cimetière : extension parking, nouveau columbarium, cavurnes et ossuaire, nouvelles clôtures
- Voirie : trottoirs rue du Gal de Gaule et entrée Ouest, voirie rue de la Schlitte, voirie rue de Molsheim, démolition maison et création parking centre, enrobés trottoir rue des Loisirs
- Eclairage public 40 luminaires rue du Gal de Gaulle et 40 luminaires lanterne centre
- Halte-garderie : remplacement chaudière, cuisine sur mesure, tableau électrique, remplacement clôture
- Ecole : tablettes numériques, postes informatiques, réseau WIFI filaire, mobilier et aménagement bureau directrice, remplacement de 32 fenêtres, parking enseignants, portail sécurisé et vidéophones
- Maison forestière : chaufferie bois, ballon tampon, remplacement des portes et fenêtres, VMC
- Hall des sports et SP : production eau chaude, création arrosage automatique tennis, rénovation arrosage automatique terrain de foot, création parcours santé familial, remise à niveau des installations de chauffage
- Réfection totale cuisine Salle polyvalente
- Mairie : rénovation sas d'entrée et porte automatique réception, réaménagement bibliothèque, habillage et bardage entrée Ouest, cuvelage fosse ascenseur, baie informatique, réfection des sols
- Eglise : remplacement chauffage, traitement de protection du grès
- Matériels (achat) : tracteur polyvalent Zetor, épareuse, saleuse, remorque, remplacement parc extincteurs, désherbeur thermique, camionnette plateau Iveco
- Divers : installation de caméras de vidéoprotection, création d'une nouvelle aire conteneurs apports volontaires, espace vert place des Fêtes, rénovation de 2 appartements locatifs et communs, réhabilitation du lavoir avec reprise voirie, éclairage et reprise des murs.

Mise aux normes « handicaps » de tous les bâtiments communaux

15) Communication

L'information est une exigence. Elle doit se faire à l'aide de supports divers et complémentaires, afin de toucher toutes les couches de la population, quelque soit sa génération et quelle que soit sa pratique des médias.

C'est pourquoi divers modes d'expression sont utilisés par la municipalité pour informer la population :

- Les affichages officiels en mairie et en plusieurs points de la commune.
C'est un affichage institutionnel permettant de porter à la connaissance du public toutes les informations "officielles" émanant de la commune et des services de l'Etat.
- Le panneau d'affichage lumineux implanté rue du Gal de Gaulle, près de la mairie. Moyen souple, mais il est nécessaire de veiller à ne pas trop le charger en messages, car la communication devient inefficace.
- le courrier ciblé sur un sujet précis, concernant un groupe de personnes concernées par le même sujet.
- la revue municipale trimestrielle « L'Echo de la commune » est alimentée par des informations de la mairie qui peuvent être considérées comme durables, des articles d'intérêt général et des communications en provenance des associations. De plus, la revue pourrait être ouverte plus largement aux habitants, sous couvert du comité de rédaction.
- le site Internet « www.mairie-urmatt.fr » accueille plus de 7000 visites mensuelles, dont la moitié en visiteurs différents. C'est un outil, qui pour être pertinent doit être mis à jour en permanence, aussi bien en articles, reportages, communication institutionnelle, qu'en veille technique.
- l'application smartphone qui permet d'informer en temps réel pour les personnes l'ayant chargée. Des alertes « push » et des signalements d'absence peuvent être pratiqués.
- la distribution de flyers, essentiellement pour informer des événements ou manifestations à venir.
- les réunions publiques, sur des sujets institutionnels, ou concernant un quartier particulier.
- Il est constaté que les pages Internet sont essentiellement consultées sur smartphone (ou tablette) par la population la plus jeune, préférant ces écrans en permanence à portée de main au maintenant traditionnel ordinateur. D'où une interrogation : est-il devenu indispensable de communiquer sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Google Plus, Instagram, YouTube, ... ?

(16) Etudes – Prospective

La gestion d'une collectivité est essentiellement consacrée au quotidien, mais se doit d'envisager l'avenir, à moyen et long terme selon les sujets observés. Ainsi le PLU, le SCoT, et bientôt le PETR ainsi que le SRADDET proposent des visions d'aménagement du territoire à dix, vingt ou trente ans. Même s'il est difficile d'avoir une lisibilité dans le futur, il est indispensable que les investissements importants soient envisagés et programmés, afin d'éviter les situations d'urgence. Ces projets sont identifiés et étudiés pour en vérifier la pertinence, ainsi que le degré de priorité et la faisabilité.

Courant 2019 les études suivantes ont été réalisées ou initiées :

Aménagement du centre du village

L'ATIP et le CAUE ont été missionnés de concert pour mener une étude d'aménagement urbanistique, incluant un audit des bâtiments communaux dans le but d'en évaluer le devenir. Plusieurs bâtiments sont inutilisés, ou mal utilisés de par leurs configurations :

- l'ancienne mairie, actuellement maison des associations : local du rez de chaussée affecté aux cours d'initiation à l'informatique (Bonne Humeur), bureau de l'OMSCL, salle de l'étage accueillant le club photo. Ce bâtiment ne peut pas être adapté aux handicaps.
- les anciens ateliers municipaux, très vétustes et qui ne sont plus utilisés (stockage de quelques matériels). Situation centrale avec cour ouverte sur la rue de Molsheim.
- l'ex agence du Crédit Mutuel, place des Fêtes. Son acquisition récente par la commune a été justifiée par sa situation et la nécessité de préserver les possibilités d'aménagement du centre.
- la villa Saint Joseph. Les Urmattois sont en majorité attachés à ce bâtiment à la façade caractéristique. Sa proximité avec l'ensemble école et périscolaire est intéressante. Une transformation en bâtiment public se heurterait à l'absence de possibilité de parking.
- le bâtiment accueillant la halte-garderie. (Voir chapitre 7)

L'ATIP établit un diagnostic initial basé sur une approche urbanistique, architecturale et paysagère. Il sera complété par une étude de la mobilité et du stationnement. Ensuite des éléments de réflexion sont apportés sur le réaménagement des espaces publics et son approche financière prévisionnelle.

Le CAUE a pour mission de réaliser une étude sur le devenir du parc immobilier de la commune, complétant l'étude de l'ATIP.

Etude des ruissellements et coulées de boue

Le violent épisode orageux de juin 2018 a impacté une partie du village, des ruissellements venant de Niederhaslach, au-dessus du Niederfeld, ont inondé une zone en cône, constitué d'une partie des rues du maire Touchemann, du Général de Gaulle et de la Gare. Selon les vœux des riverains, demande a été faite de classement en catastrophe naturelle, accordé en même temps que Gresswiller et Niederhaslach. Cet

épisode pouvant se renouveler, des Bureaux d'Etude ont été consultés avec le soutien du SDEA, afin de réaliser une étude qui est réalisée fin 2019 qui préconise le renforcement des réseaux. Celle-ci doit être complétée par le SMBH concernant les incidences sur le réseau en aval du secteur.

Cette nécessité est renforcée par toutes les nouvelles implantations du nouveau quartier Gare, qui est situé au milieu du cône de ruissellements.

Plan de désherbage

La commune s'est engagée dans la gestion raisonnée de ses espaces verts avec la Région GrandEst, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et FREDON qui a réalisé l'étude définissant le plan de désherbage de la commune sans produits phytosanitaires.

L'étude est subventionnée, ainsi que l'achat éventuel de matériel de désherbage eau chaude, vapeur ou mousse. Il a été choisi dans un premier temps de tester un appareil thermique, nettement moins onéreux. Cette volonté de répondre à la réglementation dans les meilleures conditions possibles impliquent de consacrer aux espaces verts beaucoup plus de temps de main-d'oeuvre. En aurons-nous encore la capacité financière dans le futur, ou faudra-t-il réduire le fleurissement et les espaces verts ?

Etude Radon

Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle, représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Il est présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables selon les régions. La commune est classée en zone 3 concernant le risque Radon. Il est prescrit d'évaluer ce risque dans les établissements accueillant des enfants.

Une étude est commandée afin de réaliser une campagne de mesures, qui sera réalisée début 2020. Les bâtiments concernés : école, périscolaire et halte-garderie.

La qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants

Ce sujet avait été lancé il y a quelques années, puis plus ou moins oublié par les gouvernements successifs. Il est réapparu, applicable maintenant aux locaux recevant des enfants jusque l'âge de six ans, c'est à dire concernant les crèches, halte-garderies et écoles maternelles. Tout en prévoyant d'étendre son champ d'action à la tranche d'âge supérieure.

Une étude a ainsi été demandée à un BE spécialisé appliquée aux bâtiments de la halte-garderie et école-périscolaire. Cette étude peut durer trois mois avec la mise en place de différents capteurs et enregistreurs.

Elle sera réalisée en même temps que la campagne de mesures Radon, par le même bureau d'étude.

Bilan des moyens de défense incendie.

Avec le SDEA, un contrôle total des poteaux d'incendie de la commune : état mécanique, mesures de débit et pression. Ces informations, complétées par leur implantation ainsi que celle de tous les points d'eau disponibles sont ensuite transmises au SDIS afin d'alimenter la base de données départementale.

Un arrêté municipal de DECI, Défense Extérieure Contre l'Incendie, est pris par le maire, qui sera notifié au préfet. L'arrêté fera référence à la base de données départementale de recensement des PEI.

Il est envisagé de réaliser un SCDECI, Schéma Communal de DECI, basé sur l'analyse des risques d'incendie des bâtis, qui permettra de connaître :

- l'état de l'existant
- les carences constatées et les priorités d'équipement
- les évolutions prévisibles des risques

Avant d'arrêter le schéma l'avis des différents partenaires doit être sollicité : le SDIS, le SDEA, les services de l'Etat et le Département.

Autres études réalisées depuis 2014

- **PLU** : il était devenu indispensable de transformer le POS en PLU. Cette étude a été réalisée en moins de trois ans avec le BE Vidal, et l'appui de l'ATIP. Par rapport au POS le zonage a été relativement peu modifié. Les éléments nouveaux concernent la « Grenellisation », et l'application du cadre prescrit par le SCOT de la Bruche et le PPRI.
- **PCS** : Le Plan Communal de Sauvegarde réalisé avec l'appui de l'association EGEE. Il permet la mise en place d'une organisation devant faire face à des situations diverses : catastrophes naturelles, perturbations de la vie collective, accidents, incendies, ... Le but est de se préparer en se dotant de modes d'organisation pour faire face aux événements. Ce PCS est également un document d'information de la population face aux risques majeurs par le document DICRIM.
- **Ad'Ap** : Agenda d'Accessibilité programmée. L'accessibilité est une obligation légale qui permet à toute personne de pouvoir accéder à un lieu, une prestation, un équipement, sans discrimination. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Depuis 2015, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permet au gestionnaire ou propriétaire d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'une installation ouverte au public (IOP) de réaliser l'accessibilité de son établissement. Il s'engage à réaliser et à financer des travaux dans un délai déterminé. La commune a réalisé son agenda en 14 mois, achevé début 2018, selon l'étude proposée par EGEE.

Des registres sont constitués pour chaque bâtiment communal et chaque lieu susceptible de recevoir du public, dont une partie est consultable en mairie.

- **Interconnexion** eau potable : de manière préventive, une étude a été demandée au SMBH (Syndicat Mixte Bruche-Hasel) dans l'hypothèse où il serait envisageable de réaliser une interconnexion avec Lutzelhouse, et Wisches.

Toutefois cette hypothèse est conditionnelle : que la ressource en eau de Wisches soit abondante, et que les conseils municipaux respectifs y soient favorables. D'autres hypothèses seront à étudier, les pouvoirs publics stimulant les collectivités ayant des ressources en eau limitées pour tout mettre en œuvre afin d'y remédier. Car il s'agira de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population, mais également la défense incendie du village.

- **Bilan thermique** des bâtiments communaux. La bonne connaissance des sources de dépense d'énergie permet de planifier les actions en vue de les réduire. Quatre bâtiments ont bénéficié de travaux d'amélioration thermique :
 - la maison forestière rue de Molsheim : fenêtres, isolation, chaufferie bois, réfection cheminée.
 - le bâtiment scolaire : isolation de 700 m² de combles, remplacement des 32 fenêtres façade Nord.
 - bâtiment locatif 22 rue de l'Eglise : isolation des combles.
 - l'église qui bénéficie d'une nouvelle chaufferie et d'une nouvelle régulation du système de soufflage de l'air chaud.

(17) Intercommunalités et syndicats

CCVB - Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Urmatt a rejoint la CCVB le 1er janvier 2012, après avoir eu le choix entre la Vallée de la Bruche et la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig.

La CCVB est composée de 26 communes pour une population totale de près de 22 000 habitants.

Historiquement, la CCVB a succédé au SIVOM de la Haute-Bruche créé en 1991, qui lui-même faisait suite au district de 1980. Le bourg-centre regroupe les communes de Schirmeck-La Broque-Rothau et Barembach.

La commune d'Urmatt est représentée à la CCVB par trois délégués, dont le maire, désignés lors de l'élection municipale. Pour le mandat 2014-2020 deux délégués sont issus de la liste majoritaire, et un délégué de la liste minoritaire.

Compétences obligatoires de la CCVB

- Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Actions de développement économique : création, aménagement, gestion de zones d'activité, politique locale du commerce, promotion du tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Aménagement, gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public

Compétences facultatives

- Services d'incendie et de secours
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Enseignement du second degré du secteur
- Réhabilitation de la scierie Haut-Fer de Ranrupt
- Etude de projets et travaux sur les sites du Donon et du Champ du Feu
- Schémas d'équipements de tourisme et de loisirs
- Aménagement de la gare de Saint Blaise la Roche
- Charte paysagère
- Création et suivi des Associations Foncières Pastorales
- Système d'information géographique
- Acquisition, reconversion, mise en valeur des friches industrielles Steinheil à La Broque et Rothau

PETR - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

- Historiquement, création du SCOT de la Bruche, et du Pays Bruche-Mossig-Piémont. Le SCOT s'est transformé en syndicat mixte SCOT Bruche Mossig, en reprenant la compétence du Pays BMP en vue de réaliser le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Aujourd'hui, création du PETR Bruche Mossig avec intégration de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ce sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, correspondant à un bassin de vie ou de population.

Le PETR Bruche Mossig est administré par un comité syndical de 56 membres :

15 pour la CC de la Mossig et du Vignoble

26 pour la CC de la Région de Molsheim-Mutzig-Vallée

15 pour la CC de la Vallée de la Bruche

Le président élu est Alain Ferry, entouré de 5 vice-présidents. Le bureau est composé de 21 membres titulaires, dont le président et les 5 vice-présidents, soit 7 membres par EPCI.

Le PETR est compétent pour élaborer, modifier, réviser et mettre en œuvre un SCOT sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence était précédemment exercée par le Syndicat mixte du SCOT Bruche-Mossig. Une commission SCOT est créée avec les élus qui avaient oeuvré en la matière au sein du PETR. En complément de la commission SCOT, il est créé un comité de pilotage (COFIL) composé de 15 élus précédemment membres du bureau du SCOT Bruche-Mossig, qui aura la charge de piloter les travaux du SCOT et de préparer les décisions et délibérations du PETR.

De plus, une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Les syndicats

La commune adhère à plusieurs syndicats qui l'appuient dans les domaines techniques et administratifs.

SMBH - Syndicat mixte Bruche-Hasel

Ce syndicat a la compétence étude et travaux assainissement, ainsi qu'étude eau. Son siège est à Lutzelhouse. Il est composé des communes de Wisches, Lutzelhouse, Muhlbach, Urmatt, Russ, ainsi que les deux communes de Niederhaslach et Oberhaslach représentées par la CCMM. De plus le syndicat gère la station d'épuration située sur le ban de la commune de Niederhaslach.

Cette situation provoquera le retrait des deux communes de la CCVB après les élections municipales de 2020, entraînant la dissolution du syndicat. Ses compétences et le

devenir de la station d'épuration seront à redéfinir dans un cadre nouveau, non encore identifié. La situation est liée au futur transfert de la compétence eau-assainissement des communes vers la CCVB. Ce transfert repoussé par une majorité des communes en 2019 sera sans doute réexaminé courant 2020, à la demande de la CCVB, sauf évolution du cadre réglementaire.

Le syndicat a confié sa compétence assainissement au SDEA, tout en restant le décideur.

SDEA – Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle est un établissement public de coopération qui fédère des communes et des groupements de communes ainsi que le Département du Bas-Rhin. Il est administré par des élus locaux issus de l'ensemble des 3 départements de ses territoires de compétences et emploie 600 salariés exerçant une centaine de métiers couvrant l'ensemble du cycle de l'eau.

Les rapports annuels du SDEA concernent :

-l'eau potable : un bilan de l'eau potable est réalisé tous les ans. Ce rapport reprend l'inventaire des installations, les analyses qualitatives, la production, les caractéristiques des réseaux, les interventions réalisées sur les ouvrages.

-l'assainissement : pour l'assainissement, le bilan porte sur l'inventaire des installations, la collecte, le traitement, le transport des eaux usées et pluviales, les caractéristiques des ouvrages impliqués, les interventions réalisées.

Select'Om

Le Select'Om exerce en lieu et place des communautés de communes la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés.

Ses compétences : collecte en porte à porte des ordures ménagères, collecte en porte à porte des papiers/cartons/plastiques, gestion de 8 déchèteries, gestion des points d'apports volontaires dans les communes.

Son siège est à Molsheim et le Sélect'Om exerce ses compétences sur 4 communautés de communes représentant 69 communes.

Le Select'Om est administré par des élus représentant les communes adhérentes et formant le Comité Directeur. Chaque Communauté de communes dispose de 2 sièges par communes membre. Ces 138 Délégués définissent ainsi la politique de gestion des déchets du territoire, le budget et les modes de financement du service publique.

Au sein du Comité Directeur, le Bureau est composé de 6 membres permanents, 1 Président et 5 Vice-présidents qui ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.

En vue d'assouplir le fonctionnement du syndicat et dans un souci d'efficacité dans la gestion des affaires courantes, le Comité Directeur a retenu le principe d'une large délégation au profit du Bureau de l'organe délibérant. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Bureau se réunit environ une fois par mois. Le Comité Directeur se réunit quatre fois par an.

ATIP – Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique est un syndicat mixte ouvert à la carte qui, au 1er janvier 2018, rassemble 533 membres : 490 communes, 16 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération, 25 autres groupements et le Département du Bas-Rhin. L'ATIP est fondée sur le principe de la solidarité territoriale, et permet ainsi à tous ses membres d'accéder à une ingénierie publique de qualité.

Les équipes de l'ATIP assurent l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) pour le compte des communes dotées d'un POS, d'un PLU ou d'une Carte Communale.

Aujourd'hui, l'ATIP instruit les demandes pour 452 communes. Cette large prise en charge permet aux communes de bénéficier :

- d'une sécurité juridique des procédures d'instruction et des actes qui en découlent, liée à une expertise juridique de pointe et spécialisée.
- d'une veille juridique et technique régulière.

L'ATIP est organisée en 4 équipes de binômes d'instruction (instructeurs et assistants) réparties sur 4 territoires.

Les évolutions des documents d'urbanisme (révisions de PLU, élaboration de PLUI, etc) sont des procédures complexes dont le cadre réglementaire change constamment.

L'ATIP veille à la sécurisation des documents d'urbanisme et au respect des objectifs définis par les élus. C'est ainsi que l'ATIP a accompagné notre commune dans la procédure de transformation de son POS en PLU. L'ATIP nous accompagne également dans l'étude d'aménagement du centre du village, en collaboration avec le CAUE. De plus, une unité « Prestation aux Collectivités » propose également la gestion des listes électorales et la mise à disposition d'un pack de données géographiques, ainsi que l'assistance à la gestion des traitements des personnels et indemnités des élus.

Représentation par délégués de la commune dans divers syndicats et commissions intercommunales :

- Syndicat de la Forêt des 7 Communes
- Syndicat du collège Louis Arbogast
- Syndicat mixte de Haslach
- Association des communes forestières Alsace-Moselle
- Relais transition énergétique
- Comité National d'Action Sociale
- Correspondant Défense
- Correspondant Prévention Routière
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- Réseau Stations Vertes
- Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche
- Select'Om
- Syndicat mixte Bruche-Hasel
- SDEA
- OMSCL
- Périscolaire
- CCVB
- Pays BMP
- Pass Culturelle
- Ambroisie

Centre de Gestion

Les Centres de Gestion sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics...) qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Les collectivités de moins de 350 agents y sont affiliées obligatoirement, les autres collectivités peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent par adhésion volontaire. Ils apportent aux collectivités affiliées leur assistance et leur expertise en gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales, et au grand public leur assistance pour le recrutement dans les collectivités et établissements publics. Le CG67 a pour mission générale de faciliter, pour les collectivités adhérentes, l'application du Statut de la Fonction Publique Territoriale.